

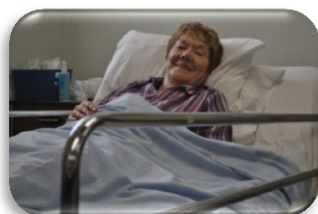
Définition

- Toute méthode manuelle — ou tout emploi d'appareils, de dispositifs ou d'équipements physiques ou mécaniques — servant à restreindre les mouvements de la personne et à l'empêcher d'atteindre diverses parties de son corps **et** dont elle ne peut se défaire aisément.
- Ce ne sont pas l'étiquette, le nom ou la fonction de l'appareil qui détermine si celui-ci tombe ou non dans la présente catégorie, mais plutôt son **effet** sur la personne.

Codification

- 0 — Non utilisé
- 1 — Utilisé non quotidiennement
- 2 — Utilisé quotidiennement

Ridelles (P4a, P4b)



Peu importe l'affection, codifiez la **fréquence d'utilisation**

Contention du tronc et d'un membre (P4c, P4d)



Si la personne n'a **pas de mouvements volontaires** — particulièrement si elle est comateuse ou est quadriplégique — attribuez le code « Non utilisé »

Confinement en fauteuil (P4e)



- Si la personne n'a **pas de mouvements volontaires** — particulièrement si elle est comateuse ou quadriplégique — attribuez le code « Non utilisé »
- Si la personne n'a pas la capacité physique ou cognitive de se lever d'une chaise (**PEU** importe le type), attribuez le code « Non utilisé », sinon codifiez la fréquence d'utilisation

Exemple

Mme P. a la capacité de se lever d'une chaise non restrictive en position redressée. Si, chaque matin, elle est assise dans une chaise qui l'empêche de se lever, comme un fauteuil inclinable, un fauteuil avec un plateau horizontal verrouillé ou un fauteuil mou et bas, attribuez le code « Utilisé quotidiennement ».